

Frédéric DUTOIT
Député des Bouches-du-Rhône
Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille

Marseille, le 11 janvier 2007

Dominique PERBEN
Ministre des Transports, de
l'Équipement, du Tourisme et
de la Mer
Arche Sud
92055 La Défense cedex

Nos réf : FD/VS/978

La société VALSUD, filiale de Véolia Environnement, et gestionnaire du Centre d'Enfouissement Technique de Septèmes-les-Vallons vient de déposer auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter qui a été soumis à enquête publique du 5 septembre au 5 octobre 2006.

La société envisage :

- d'augmenter la production de compost (plate-forme de déchets verts) en la faisant passer de 3 750 tonnes par an à 15 000 tonnes par an.
- d'accroître le volume d'activité de la déchetterie qui évoluerait de 2 500 tonnes par an à 3 000 tonnes par an.
- de porter la capacité de stockage des déchets ultimes de 150 000 tonnes annuelles à 250 000 tonnes annuelles.

La société prévoit également un allongement de la durée d'exploitation du CET de Septèmes-les-Vallons qui pourrait fonctionner jusqu'en 2021 au lieu de 2015 .

Je vous interpelle aujourd'hui sur les graves dangers liés à l'intensification du trafic des poids-lourds accédant au CET.

En effet, le volume réel de déchets traités à ce jour s'élève à 125 000 tonnes. Avec 250 000 tonnes de déchets ultimes réceptionnés à terme, on se dirige vers le doublement du trafic des poids lourds.

Le secteur de Notre-Dame-Limite, déjà très peuplé (on compte trois grands ensembles importants à proximité du CET : La Granière, La Solidarité et Le Parc Kallisté) continue de se densifier (les constructions nouvelles, notamment de pavillons individuels, se multiplient) alors que les équipements publics font toujours défaut. Devenu un véritable quartier urbain, il n'est desservi que par un seul itinéraire : le Chemin des Bourrely

puis le Chemin de la Bigotte (15^{ème} arrondissement de Marseille). C'est ce même tracé qu'empruntent chaque jour les dizaines de camions qui rejoignent le CET. Plusieurs écoles figurent d'ailleurs sur le parcours des camions. La configuration de ce quartier est tout à fait impropre à accueillir une telle circulation.

Afin de limiter l'élévation du nombre de poids lourds, la société gestionnaire du CET prévoit également d'augmenter le tonnage par unité de chargement, autrement dit la charge des déchets acheminés par chaque camion. Cette mesure est tout autant inacceptable.

Finalement, le secteur de Notre-Dame-Limite sera traversé par encore plus de camions, toujours plus lourds.

C'est la sécurité des personnes qui ne sera plus garantie.

Depuis l'annonce de ce projet, la population s'est largement mobilisée. Tous les habitants que j'ai reçus m'ont fait part de leurs grandes craintes de voir un accident se produire. Si tous ont conscience que des solutions doivent être trouvées pour le traitement des déchets dans les Bouches-du-Rhône, ils ne peuvent accepter, à juste titre, que soit écartée la question essentielle de la sécurité. La Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et la Ville de Marseille ont émis un avis défavorable à ce dossier pour cette même raison.

Dans ces conditions, je vous demande de prendre les dispositions pour que l'accès au Chemin des Bourrely et au Chemin de la Bigotte soit interdit aux camions de plus de 3,5 tonnes. Il en va de la sécurité des personnes. Je ne pourrais tolérer qu'un accident grave se produise pour voir enfin la puissance publique intervenir.

Je vous prie de croire, monsieur le ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.